

Jeudi 26 octobre 2023

Participants : Bernard Agulhon Didier Doyelle Fabien chapelles
 Georges Berends Jérémie Francezon Maryse Cravotta
 Michel Barbut Olivier Devès Pascale Chardon

La sortie du jeudi 12 octobre n'a pas eu lieu, faute de participants en nombre suffisant.

Au programme d'aujourd'hui : exploration des sentiers « **sud du village** » .

Nous commençons par le sentier marqué au cadastre qui passe en bas de la parcelle B 1178 appartenant à Maryse Cravotta.

Sentier entretenu par les chasseurs.

Nous le quittons par la gauche, guidé par Fabien. Nous sommes sur un sentier embroussaillé, d'allure montante. Arrivés au pied de la « falaise », le sentier tourne nettement à gauche pour monter et rejoindre le chemin du Claou. Repérage sommaire par rubalises.

Gros débroussaillage à faire après accord du propriétaire de la parcelle B 1365.

Puis, nous empruntons le sentier qui démarre à l'angle de la parcelle B 1145 (ancienne maison Marthe Vigne).

Passons près de la ruine marquée en pointillé au cadastre.

Arrivons au lavoir, malgré les murettes éboulées.

En marchant le long de la limite basse de la parcelle B 1603 (pré entretenu par le troupeau de moutons de Gérard Domergue), nous pouvons imaginer un sentier qui pourrait rejoindre le Davadou.

Gros débroussaillage à faire après accord des propriétaires des parcelles B 1106, 1107, 1085, 1086 et 1603.

Conditions météo : couvert sans pluie

Cette matinée fructueuse s'achève par une sympathique invitation à un apéritif chez Maryse.

Dates des prochaines sorties :

jeudi 9 novembre : exploration du sentier marqué au cadastre , qui relie le Davaladou aux Fontanilles.

Et nettoyage de la parcelle B 1708 appartenant à la Commune.

jeudi 23 novembre

jeudi 7 décembre

jeudi 21 décembre

etc....

Reste à faire :

En coordination avec la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre, envoyer les conventions aux propriétaires des parcelles traversées par le tronçon « ouest » jusqu'au Moulin du Roure.

Après accords des propriétaires, nous pourrions débroussailler à fond.

Repasser sur le tracé pour ne pas le perdre !

Préparer les conventions pour les propriétaires des parcelles traversées par le tronçon « est ».

Terminer l'entretien des terrasses dans la partie haute.

Créer des alternatives permettant d'éviter les secteurs inondables, entre l'enclos du mazet et le sentier de Saut Cabre.

Exploration du sentier pouvant être celui qui desservait le site des faïsses depuis la route.